

**Comité français IFLA (CFI)**

Att : M. Pascal SANZ
Bibliothèque nationale de France
Département Droit-économie-politique
Quai François-Mauriac - 75706 Paris Cedex 13

<http://leblogducfi.over-blog.com/>

Contact : secrétaire du CFI
cecile.swiatek@gmail.com - 06.09.20.68.99

Paris, le 10 juillet 2009

Destinataires

Mesdames et Messieurs les
membres du CFI

PROJET DE PROCES-VERBAL

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CFI

Mardi 23/06/2009
10:00 - 12:30
BnF, Hall Est,
Petit Auditorium

Type de réunion : ASSEMBLEE GENERALE Secrétaire adjointe : Mireille LAMOUROUX

Participants : Membres CFI
Membres ayant le droit de vote

Présents Pascal SANZ, Frédéric BLIN, Danielle CHANTEREAU, Alain COLLIGNON, Martine ERNOULT, Christine GIRARD, Annick GUINERY, Martine JAN, Mireille LAMOUROUX, Elisabeth LEMAU, Marc MARTINEZ, Cécile SWIA TEK

Excusés : Cécile ARNAUD, Sébastien DALMON, Françoise DANSET, Elisabeth FREYRE, Soizik JOUIN, Anne-Cécile LAMBOTTE, Homa MALEK, Viviana QUINONES, Maria WITT

Diffusion à : Marie-Hélène BASTRANELLI, Nicole BENHAMOU, Raymond BERARD, Mireille CHAZAL, Christine DESCHAMPS, Anne DUJOL, Michel GIRARD, Claudie GUERIN, Franck HURINVILLE, Vincent LIQUETE, Geneviève PATTE, Julien ROCHE, Marie-Joëlle TARIN, Emile TOSELLO-BANCAL, François VIANOU GODONOU

Membres du CA

Ordre du jour

1. Rapport moral du CFI 2008
2. Rapport financier du CFI 2008
3. Orientations 2009 du CFI
4. Projet de budget 2009
5. Information sur le congrès IFLA Milan 2009
6. Election IFLA 2009
7. Election AIFBD 2009
8. Questions diverses

Informations complémentaires

15 pouvoirs

	INFORMATION	RELEVÉ DE DÉCISION
1. ADOPTION DU RAPPORT MORAL 2008	1- Présentation du rapport moral Pascal SANZ demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser de n'avoir pas adressé les documents à l'avance avant de présenter le rapport moral. <u>La vie de l'association</u> a été relativement intense, rythmée par un total de 8 réunions et une assemblée générale. Des interventions extérieures ont permis de représenter le CFI aux congrès de l'ADBU (Elisabeth LEMAU et Christine GIRARD), de l'ADBDP (Martine JAN) et à l'Université d'Angers (Pascal SANZ). Puis sont passés en revue : - <u>l'attribution des bourses.</u> Les associations professionnelles représentées à la commission d'attribution des bourses réunie le 29 février 2008 étaient l'ABF et la FADBEN. > 11 dossiers français sur les 34 reçus et instruits par Martine JAN ont été retenus pour le congrès de l'IFLA à Québec – certains ont bénéficié d'une extension à Montréal. La représentation est la suivante : 3 bibliothèques publiques, 1 centre de documentation scolaire, 4 bibliothèques de l'enseignement supérieur, 1 bibliothèque spécialisée, 2 BnF. > 11 dossiers francophones sur les 81 candidatures francophones reçues et instruites par Marie-Claire GERMANAUD et Franck HURINVILLE, ont été retenus. La répartition géographique, différente des années précédentes, est inégale. - <u>Les congrès de l'IFLA à Montréal et Québec</u> > Les traductions C'est une activité totalement bénévole dont Cécile SWIASTEK a été seule coordinatrice en 2008. Au total, 64 traductions des communications ont été rassemblées, hormis les traductions institutionnelles effectuées par Marc CHAUVEINC pour le site et celles de l'IFLA Express sous la responsabilité de Frédéric BLIN pour la version française réalisée en partenariat avec les Québécois. > Le caucus francophone centré sur le mini-congrès de l'AIFBD tenu auparavant à Montréal, a fait le plein. > Le Pavillon France, vraie originalité 2008, a regroupé 14 associations et institutions sur un même espace. La préparation coordonnée par Mireille CHAZAL et Christine DESCHAMPS a nécessité 5 réunions entre les mois de janvier et juillet. Les comptes rendus de l'évaluation post-congrès et de la réunion de bilan tenue en décembre se trouvent en annexes du rapport moral. - <u>La participation aux travaux de l'AIFBD</u> Pascal SANZ, vice-président de l'association s'est largement impliqué en déposant les statuts de l'association à Paris en janvier 2008, en organisant la réunion du conseil provisoire le 5 décembre à la BnF et en participant au comité scientifique chargé de sélectionner les communications du 1er congrès. Marie-Claire GERMANAUD y a présenté une communication remarquée. - <u>Le parrainage des associations professionnelles des pays francophones</u> est reconduit pour les 9 organismes	Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

	soutenus les années précédentes. Cela leur permet de recevoir la documentation de l'IFLA et de prendre part au vote. - <u>La réflexion sur l'élargissement des missions du CFI</u> est l'objet de la 3^e annexe du rapport qui rend compte de la réunion du 24 octobre 2008 qui l'a initiée. Plusieurs pistes et recommandations sont d'ores et déjà formulées (points 4 et 5). Pascal SANZ termine la présentation en insistant sur les efforts à fournir pour mieux faire connaître le CFI. Il relate les questions sur l'utilité de celui-ci posées au dernier bureau de l'ADBDP. 2- Questions et observations : - Homa MALEK (Cité des sciences) demande ce que devient le groupe d'intérêt particulier des relations internationales des associations et organismes nationaux (NOIRSIG) constitué au congrès de l'IFLA 2008. Qui en France le représente aujourd'hui ? Elle rappelle que les deux modérateurs qui ont été désignés sont Thierry MOORE (Canada) et Souad HUBERT pour un an (France).	Il est prévu de revoir les modalités du parrainage au second semestre 2009. Pascal SANZ propose d'assister aux journées annuelles des différentes associations et de rencontrer les membres de leurs conseils d'administration. Marc MARTINEZ se propose pour succéder à Souad HUBERT dans la fonction de modérateur du groupe d'intérêt particulier NOIRSIG.
--	--	--

	INFORMATION	RELEVÉ DE DÉCISION
2. ADOPTION DES COMPTES DE RESULTATS 2008	1- Les comptes sont présentés par Christine GIRARD, trésorière. La situation financière du CFI est saine mais relativement complexe à comprendre en raison de son héritage, le CORI créé à l'occasion du congrès de l'IFLA à Paris en 1989. La décision a été prise de simplifier la gestion et l'organisation des différents comptes avec l'aide d'un comptable et après accord du CA en raison de la nouvelle situation (succession de Marc CHAUVEINC) et par souci de rationalité. Les deux comptes analytiques du CFI et du CORI ainsi que le compte global de la somme de ces deux comptes ont été étudiés par le comptable de l'ABF, expert en comptabilité des associations. Christine GIRARD explique le déficit 2008 dû au cumul du non versement de la subvention du ministère de l'enseignement supérieur et à l'opération de dépense exceptionnelle du Pavillon français à Québec, soit 22 000 euros. Elle rassure en indiquant le versement à venir de la subvention du MESR et qu'à défaut – cas peu vraisemblable - les réserves du CFI sont suffisantes. 2- Questions et observations Elisabeth LEMAU demande pourquoi les produits d'exploitation du CORI n'apparaissent pas. Christine GIRARD répond que l'expert comptable n'ayant pas pu reconstituer l'historique des actifs en raison de la présentation des documents ne respectant pas la forme comptable officielle, est parti des réserves comptables de 430 000 euros au 1^{er} janvier 2008. Pascal SANZ explique qu'il est inhabituel d'avoir de telles réserves. Elles sont dues au parti pris par le CORI puis par le CFI lorsque les deux ont fusionné de financer des bourses. IL ne faudrait cependant pas que ces réserves importantes gênent les demandes de subvention.	Les comptes sont adoptés à l'unanimité

	INFORMATION	RELEVÉ DE DÉCISION
3. LES ORIENTATIONS DU CFI POUR 2009	1- Présentation des orientations 2009 du CFI Sur les 11 directions listées, quelques-unes sont mises en exergue : - On note que le point 3 « Elaboration et diffusion de positions professionnelles sur les sujets bibliothéconomiques traitées par l'IFLA » est important à travailler. - Le point 8 relatif à la création d'un nouveau site web est suivi par un groupe de travail (Marc MARTINEZ et Catherine BARNIER dont la succession reste en suspens). La période intermédiaire est assurée par le fonctionnement du blog créé par Franck HURINVILLE. - A propos du point 10 qui concerne la modification des statuts pour les adapter à l'accomplissement des nouvelles missions du CFI, Pascal SANZ affirme que le CFI a pour fonction explicite de favoriser et valoriser les actions internationales de ses propres membres et que par conséquent l'IFLA ne sera plus la seule action du CFI. 2- Questions et observations Homa MALEK fait remarquer que les bibliothèques ne connaissent déjà pas très bien l'IFLA. Elle craint que l'AIFBD ne brouille les pistes. Pascal SANZ répond que l'action IFLA reste importante mais elle ne suffit pas à encadrer et orienter les activités des associations et institutions. Il rappelle que la démarche de création de l'AIFBD n'est pas nouvelle puisqu'elle remonte au congrès de Glasgow en 2002. Viviana QUINONES souhaite travailler sur le point 7 « le soutien d'associations et institutions de pays francophones en prenant en charge leurs cotisations à l'IFLA », envisageant de nouvelles formes, par exemple l'appel à candidature. Cécile SWIATEK fait part de l'utilisation des newsletters des sections de l'IFLA dans les pratiques de veille documentaire de ses collègues. Christine GIRARD mentionne que les formations des professionnels sont un lieu idéal pour promouvoir les productions de l'IFLA (par exemple en matière de normes). Elisabeth LEMAU indique qu'il ne faut pas oublier de travailler en direction des élus pour les convaincre. La promotion de l'IFLA doit aussi être faite dans les formations courtes des IUT. Les stages d'anglais bibliothéconomique sont à encourager dans les centres de formation des professionnels.	Les orientations 2009 sont adoptées à l'unanimité. Les statuts seront modifiés d'ici fin 2009 prenant en compte ces nouvelles orientations.

	INFORMATION	RELEVÉ DE DÉCISION
4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2009	1- Présentation du budget prévisionnel 2009 > Les produits 4 sources : - les cotisations = 1 500 euros (on ne pourra pas faire plus cette année) - la subvention de la direction du livre et de la lecture = 15 000 euros - la subvention du ministère de l'enseignement supérieur = 45 000 euros (comprend la subvention 2008 non encore versée et la subvention 2009) - le revenu du capital = 12 000 euros > Les charges Elles sont liées : - aux boursiers francophones (10) et aux boursiers français (10) - à la refonte du site web - au suivi de la comptabilité (3 fois par an) - à l'assistance en secrétariat (le remplacement est à prévoir en septembre 2009) - à la prise en charge des voyages des membres du CA (ligne inédite). 2- Questions et observations Elisabeth LEMAU demande si la somme de 3 000 euros pour l'assistante est suffisante. Danielle CHANTEREAU répond que cela ne correspond pas à un salaire annuel mais à 6 mois. Elisabeth FREYRE demande ce qu'il en est de la cotisation CFI à l'AIFBD en 2008. Pascal SANZ répond qu'elle a été omise mais bien prévue en 2009. Homa MALEK s'interroge sur la pertinence d'un placement du capital du CFI. Christine GIRARD répond que l'expert comptable devrait conseiller le CFI dans ce sens.	Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

	INFORMATION	RELEVÉ DE DÉCISION
5. ÉLECTIONS IFLA	Résultats : Sont élus pour un 1^{er} mandat dans les sections : - François LENELL (Conservation) - Frédéric BLIN (Conservation) - Catherine BARNIER (Education et formation) - Maria WITT (Education et formation) - Claire NGUYEN (Bibliothèques médicales) - Françoise BOURDON (Bibliographie) - Thierry BOUCHET (Classification Indexation) - Elisabeth FREYRE (Gestion des connaissances) - Emmanuelle BERMES (Technologies de l'information) - Gérald GRUNBERG (Bibliothèques nationales) - Martine POULAIN (Bibliothèques d'Art) Sont réélus dans leur section (déjà élus en 2005) - Marie-Dominique HEUSSE (Bibliothèques universitaires) - Pierre Alain TILLIETTE (Bibliothèques gouvernementales) - Marie-Noëlle ANDISSAC (Bibliothèques pour personnes ayant des besoins spéciaux [avant décembre 2008 Bibliothèques pour handicapés]) - Camille DEGEZ (idem) - Ramatoulaye FOFANA-SEVESTRE (idem) - Jacqueline GILLET (fourniture de documents et partage des ressources) - Philippe MEZZASALMA (Journaux) - Mireille LAMOUREUX (Maîtrise de l'information)	Cécile SWIA TEK recueille les données auprès de Mireille CHAZAL et du siège de l'IFLA.

	Est élue au comité CLM, pour 2 ans : - Sophie SEPETJAN DanielleCHANTEREAU propose que les résultats des votes soient mis sur le blog du CFI. - Ingrid PARENT est élue President elect - Pascal SANZ et Jesus LAU sont élus au Governing Board. Pascal SANZ conclut de ces résultats que l'échange de voix entre la France et l'Espagne ont profité à la France. Concernant les 2 candidats francophones (DanielleMINCIO et Pascal SANZ), les résultats du vote montrent que le vote pour un Français n'est jamais garanti.	
--	--	--

	INFORMATION	RELEVÉ DE DÉCISION
6. ÉLECTIONS AIFBD	Les élections pour le conseil sont en cours. La liste des candidatures a été établie par Pascal SANZ. Les professions de foi ont été compilées par Mouna BENSLIMANE. Daisy MC ADAM recrute des observateurs pour le dépouillement du vote. Rappel : 10 candidats se présentent pour 7 postes de membres au conseil qui se répartissent par zones géographiques :	